

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE MONTMORENCY

Procès-verbal de la session spéciale du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le jeudi le 12 juillet à 18 h 30 et à laquelle sont présents Harold Noël, maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers : Éric Bussière, Jean Côté, Lison Berthiaume, Nancy Duchaine.

L'avis de convocation a été signifié, conformément à la loi, à tous les membres du conseil et se lisait comme suit :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE

À : Monsieur Harold Noël, maire
Monsieur Éric Bussière, conseiller au siège # 1
Madame Frédérique Vattier, conseillère au siège # 2
Monsieur Yves-André Beaulé, conseiller au siège # 3
Monsieur Jean Côté, conseiller au siège # 4
Madame Lison Berthiaume, conseillère au siège # 5
Madame Nancy Duchaine, conseillère au siège # 6

Mesdames, Messieurs,

Avis spécial vous est donné, par le soussigné, Jean-François Labbé, Directeur général/secrétaire-trésorier, qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité est convoquée par les présentes, par moi pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil, le jeudi 12 juillet 2018 à 18 heures 30 et qu'il sera pris en considération le sujet suivant, à savoir :

**Dossier assainissement des eaux usées – Attribution du contrat à la firme
d'ingénieurs qui produira les plans et devis**

Donné ce 6^e jour de juillet deux mille dix-huit

Jean-François Labbé,
Directeur général/secrétaire-trésorier

Mot du maire

M. Harold Noël, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2018-108

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session spéciale du 12 juillet 2018

Il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Éric Bussière d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 12 juillet 2018:

1. **Mot du maire**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session spéciale du 12 juillet 2018**
5. **Dépôt de document**
6. **Administration**

6.1 Dossier assainissement des eaux usées – Attribution du contrat à la firme d'ingénieurs qui produira les plans et devis

8. Divers

9. Période de questions

10. Levée de la session

ADOPTÉE

2018-109

Dossier assainissement des eaux usées – Attribution du contrat à la firme d'ingénieurs qui produira les plans et devis

Attendu que la Municipalité a mandaté le 7 février 2012 la firme d'ingénieurs DESSAU (Devenue depuis STANTEC) pour la réalisation d'études et la préparation des plans et devis ainsi que le service durant la construction concernant la construction d'ouvrages d'assainissement des eaux municipales et les travaux connexes s'y rattachant ;

Attendu que le 3 février 2012, le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a émis une nouvelle directive concernant le fait de ne plus confier le mandat de surveillance des travaux de construction au prestataire de services qui a effectué la préparation des plans et devis ;

Attendu que cette exigence est en vigueur depuis cette date et inclut les projets réalisés sous des ententes de collaboration entre le MTMDET et les municipalités ;

Attendu qu'une entente a été conclue entre le MTMDET et la Municipalité concernant leur participation au projet ;

Attendu que le MTMDET a informé la Municipalité que cette entente exige l'application intégrale de la directive du 3 février 2012 ;

Attendu que dans ces conditions, la Municipalité devait retourner en appel d'offres public pour la production des plans et devis ;

Attendu qu'un appel d'offres public a été produit et publié sur le Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) pour inviter des firmes de génie-conseil pour prendre en charge ce dossier ;

Attendu qu'à la date limite du 4 juillet 2018, il y avait eu dépôt de trois soumissions ;

Attendu que le comité de sélection mandaté par le directeur général/secrétaire-trésorier s'est réuni le 4 juillet 2018 pour étudier les offres conformément à la loi 106 (modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal) et observant les critères de sélection contenus dans le cahier de charges ;

Attendu que les trois soumissions ont obtenu la note minimale de 70 lors de l'attribution du pointage intérimaire ;

Attendu que ces trois soumissions ont été retenues pour l'ouverture de l'enveloppe de prix et pour l'attribution du pointage final ;

Attendu que la firme SNC-Lavalin s'est méritée la meilleure note lors de l'attribution du pointage final avec un résultat de 3,7493.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Éric Bussière :

d'octroyer le contrat pour services professionnels pour la production des plans et devis à SNC-Lavalin au coût budgétaire de 362 734.63 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

Période de questions

2018-110

Levée de la session

Il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par madame Lison Berthiaume à 18 h 54.

ADOPTÉE

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

Harold Noël, maire